

Chères habitantes, chers habitants

Avec les beaux jours, nous allons voir le retour du marché le vendredi soir à partir de 18h en Juillet et Août. Pour la seconde année, nous avons le plaisir de renouveler les marchés gourmands. Deux marchés, un au mois de Juillet et un au mois d'Août, vous seront proposés pour passer un moment convivial.

Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles des associations du village, qui permettent par leurs actions tout au long de l'année, de participer au dynamisme de notre belle commune.

L'aire de jeu qui se situe sur le parking de l'école est enfin ouverte aux plus petits. Nous vous demandons de bien vouloir respecter le lieu.

Enfin, n'hésitez pas à venir et à faire découvrir notre beau village.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Amicalement, Didier PUGNET votre Maire

DES HABITANTS À L'HONNEUR

Le 19 mars 2024, à l'occasion de la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, M. Jean FERRASSE a été décoré de la Légion d'Honneur par le Colonel Jocelyn DE METZ.

C'est en présence de nombreux officiels (FNACA, Légion d'honneur, L'ONACVG, élus) que s'est déroulée cette cérémonie solennelle, chargée d'émotion.



Le 30 mars 2024, M. Jean CASSAN a fêté son 100^{ème} anniversaire. Sa famille et ses amis étaient en nombre pour être auprès de lui en ce jour exceptionnel. M. CASSAN est originaire de Thédirac, il réside sur la commune de Dégagnac depuis 1947. Nous lui souhaitons un excellent anniversaire et de continuer à couler des jours heureux à Dégagnac!



Dans votre journal de juillet 2024

A la une ...

La boussole des jeunes

Les gares

Délibérations des conseils municipaux

Ça bouge à Dégagnac

Marchés

ASL des eaux libres de Lantis

PADD

Brèves

Etat-civil - contact Mairie

page 1

page 2

page 3

pages 4 - 5 - 6 - 7-8

page 9

page 10

page 11

page 12

pages 13-14

page 15

LA BOUSSOLE DES JEUNES

Vous vivez dans le Lot et vous avez entre 15 et 30 ans ? Vous avez besoin d'infos, d'accompagnement dans vos démarches pour accéder à un logement, définir votre projet professionnel, accéder à une formation... ?

Direction : la Boussole des jeunes !

La Boussole des jeunes est un service numérique accessible à l'adresse : boussole.jeunes.gouv.fr, qui tend à faciliter l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie. Active dans le Lot depuis Octobre 2020, elle est déployée dans cinq thématiques : Emploi, Formation, Logement, Santé, Mobilité internationale.

Les objectifs de la Boussole des jeunes ?

- ⇒ **Simplifier et mieux valoriser** les services de proximité, disponibles pour les 15-30 ans et ce, dans les différentes thématiques de leur vie quotidienne ;
- ⇒ **Faciliter la mise en relation** des jeunes avec le professionnel adapté à leur besoin et à leur profil.

Comment ça marche ?

À l'adresse « boussole.jeunes.gouv.fr », le jeune est invité à saisir le nom ou le code postal de sa commune. Après la réponse à un bref questionnaire thématique et anonyme, il pourra prendre connaissance des services qu'il peut mobiliser. S'il est intéressé par une offre de service en particulier, il peut laisser ses coordonnées. Dans un délai compris entre 1 et 7 jours, il sera alors contacté par un professionnel qui l'accompagnera dans la mobilisation du service sélectionné.

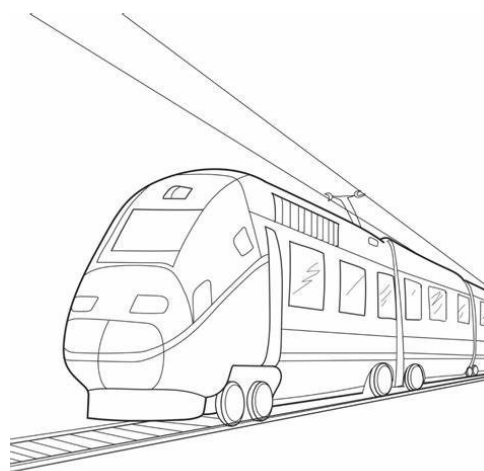
Qu'est-ce qu'on y trouve précisément ?

C'est un site qui met en relation les jeunes avec des professionnels compétents et de proximité pour les accompagner dans la mobilisation de leurs droits et des services qui leur sont destinés.

Par exemple, il existe des professionnels spécifiques pour la recherche de jobs saisonniers, ou pour aider à s'orienter ou se réorienter, pour mobiliser des aides financières au logement, ou encore pour poser toutes questions liées à sa santé. On peut aussi être accompagné pour connaître tous les dispositifs de séjour à l'étranger.

Bref, une boussole de la vie quotidienne !

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS POUR TEPLG



Les livraisons des nouveaux trains pour remplacer les anciens (datant de plus de 40 ans) sont encore retardées : de 2023, elles ont été décalées à 2024 puis à 2025 et pour finir à 2027 !

La ligne POLT sera fermée de fin août 2025 à janvier 2026 en raison de travaux .

Trop c'est trop !!

L'association TEPLG (Tous Ensemble Pour Les Gares) et le Président du département ont réagi.

Ils se sont adressés au Ministre des transports et au Président de la SNCF. Des mots ou expressions comme « faillite » de la SNCF, « citoyens de seconde zone », « mépris » ont été utilisés!

Face aux nombreux retards et annulations, TEPLG se bat depuis 2007 pour faire entendre la voix des utilisateurs. Si vous souhaitez rejoindre l'association, voici le mail :

contact@tousensemblepourlesgares.org

Horaires des trains au départ de la gare de Dégagnac

	HEURE	TER	DESTINATION
Lundi à vendredi	7h00	871631	TOULOUSE
Lundi à vendredi	7h42	871600	BRIVE
Lundi à vendredi	14h53	871612	BRIVE
Lundi à vendredi	18h09	871647	TOULOUSE
Lundi à jeudi	18h50	871618	BRIVE

Conseil municipal du 20 novembre 2023

1-Instauration de la prime de pouvoir d'achat

Parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels. Après délibération, le Conseil Municipal décide par : 9 voix pour et 4 abstentions d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

2-Participation à la classe de découverte

La clé de répartition : 1/3 Parents 1/3 APE 1/3 mairie
Le montant total du séjour était de 12 200 €.
Accord unanime des membres du conseil municipal

Conseil municipal du 26 décembre 2023

1-Acquisition de terrains pour l'agrandissement du cimetière

Il devient nécessaire d'agrandir le cimetière. Monsieur L. Lavergne accepte de vendre les parcelles H1481 et H653 d'une surface totale de 2801 m² situées dans le prolongement du cimetière actuel pour le prix de 5013,79 € soit 1,79 € le m².

Tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune de DEGAGNAC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil (par 13 voix pour et 1 conseiller partie prenante n'ayant pas pris part au vote) décident l'achat de ces terrains et autorisent M. le Maire à entreprendre les démarches et à signer tous documents nécessaires.

2-Adhésion et participation au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » (SDAIL)

Ce syndicat a été créé afin de soutenir et de conseiller les communes dans la mise en place de l'adressage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer au «Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »
- d'approuver les statuts,
- d'élire 2 délégués : Monsieur Hervé ROQUES (titulaire) et Madame Audrey BOSCH (suppléante)

Conseil municipal du 21 février 2024

1- Vote du compte administratif complet:

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		225 085.21	14 250.84		14 250.84	225 085.21
Opérations de l'exercice	517 980.69	503 505.72	67 206.94	47 039.70	585 187.63	550 545.42
TOTAUX	517 980.69	728 590.93	81 457.78	47 039.70	599 438.47	775 630.63
Résultat de clôture		210 610.24	34 418.08			176 192.16
		Restes à réaliser			27 709.51	
		Besoin/excédent de financement Total				148 482.65
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				74 674.02

Le montant de l'excédent de fonctionnement reporté pour 2024 est de 148 482,65€.

2- Motion desserte ferroviaire ligne POLT

Fermement attachés à une desserte ferroviaire de qualité et prenant le parti de Beaumarchais de « rire de tout de peur d'être obligé d'en pleurer » ; à l'occasion de la session du 11 décembre 2023, les conseillers départementaux du Lot tiennent à adresser à Monsieur Bruno Lemaire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, une proposition d'amendement au Projet de Loi de Finances 2024, lequel est actuellement en discussion au Parlement, afin de créer une « **ristourne fiscale spécifique aux entreprises et aux ménages du Lot au motif d'absence de desserte ferroviaire nationale.** »

Monsieur le Maire expose des motifs de l'amendement proposé :

- *Considérant le principe d'égalité devant les charges publiques, principe qui énonce que les citoyens doivent être égaux devant les prélèvements qu'on exige d'eux pour financer les dépenses publiques ou les services rendus par les politiques publiques,*
- *Considérant le dynamisme de nos entreprises, la vitalité de notre tissu industriel et l'attractivité de notre territoire,*
- *Considérant qu'en matière de politique publique ferroviaire, le Lot devrait normalement être desservi par un Train d'Equilibre du Territoire de manière régulière à travers la liaison Paris – Orléans – Limoges -Toulouse et par des trains de nuit (Paris – Rodez / Paris – Aurillac / Paris – Latour de Carol),*
- *Considérant que pour la liaison POLT, ce service n'est, en temps normal, rendu qu'à 50% à la population lotoise puisque sur 10 trains au départ de Paris, seule la moitié d'entre eux poursuit jusqu'à Souillac, Gourdon et Cahors,*
- *Considérant par ailleurs que les conditions d'exploitation de ce service assurées par l'opérateur SNCF ne répondent en rien aux standards de ponctualité, fiabilité, régularité, confort et qualité,*
- *Considérant que, depuis 40 ans, les temps de trajet sur cet axe ne cessent de se rallonger,*
- *Considérant que, pour le cas spécifique des trains de nuit, leur suppression est devenue la norme (55 suppressions depuis le 1er juillet) et leur circulation l'exception,*

- *Considérant que les travaux à venir sur l'infrastructure courant 2024 vont dégrader encore plus cette desserte déjà passablement insuffisante alors que le maintien d'une circulation de trains est techniquement possible,*
- *Considérant que le Lot pratique la solidarité nationale à l'envers, en finançant par exemple des infrastructures que d'autres territoires n'ont pas eu à financer, comme l'équipement en fibre optique ou le TGV dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO),*
- *Considérant que le Gouvernement n'entend pas, à court ou moyen terme, remédier à cette situation qui confine au mépris des habitants du Lot,*
- *Considérant, dans ces circonstances, qu'il est injuste de demander aux ménages ou entreprises lotoises de s'acquitter du même taux d'imposition que celui pratiqué dans les territoires bénéficiant d'une desserte ferroviaire de qualité.*

Accord unanime des membres présents.

3- Création d'une section bilingue précoce Français - Occitan

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un échange avec la Région Occitanie concernant un cursus bilingue Français-Occitan dès le 1er degré et plus précisément en cycle 1 (maternelle) dans le cadre d'un programme de développement de l'enseignement de la langue Occitane dans nos écoles publiques. Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter officiellement, auprès de la Direction des Services de l'Éducation Nationale du Lot, l'engagement d'une étude de faisabilité dans l'éventuelle mise en place d'une section bilingue Français/Occitan dans le cursus scolaire de nos écoles publiques du 1er degré.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE par 7 voix POUR et 7 ABSTENTIONS des membres présents la sollicitation de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Lot dans le cadre d'un projet de création d'une section bilingue Français/Occitan dans le cursus scolaire de nos écoles publiques.

4- Classement du Chemin de Laviolle à Rampoux

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de rajouter 700 m de longueur de voirie concernant les chemins communaux .

Accord unanime du conseil municipal.

Conseil municipal du 08 avril 2024

1- Régularisation Foncier à Trémolède

Une construction a été accordée sur une partie de l'espace appartenant aux habitants du hameau. Ces habitants doivent vendre la parcelle à la commune laquelle la revendra au propriétaire de la bâtisse.

Accord unanime du conseil municipal.

2- Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des Budgets Primitifs 2024 de la commune.

Pour le vote :

- Membres en exercice : 15
- Présents 12
- Suffrages exprimés 15 (dont 3 procurations)

Vote du budget primitif adopté à l'unanimité.

3- Vote des taux année 2024

Pour la 4ème année consécutive, Monsieur le Maire propose que les taux ne soient pas augmentés pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité fixe les taux des taxes fiscales pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties TFB : 28.47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFNB : 23.87 %
- Taxe d'habitation : 5.52 %
- CFE : 9.76 %

4- Vote des subventions année 2024

Monsieur le Maire propose de voter les subventions pour l'année 2024.

TOUS ENSEMBLE POUR LES GARES :	100 €	à l'unanimité
CERCLE DE L'AMITIÉ:	200 €	par 12 voix POUR et 3 n'ont pas pris part au vote
COMITÉ DES FÊTES :	1 500 €	par 11 voix POUR et 4 n'ont pas pris part au vote
AMICALES DES BOULISTES :	460 €	par 13 voix POUR et 2 n'ont pas pris part au vote
FNACA :	160 €	à l'unanimité
UNION SPORTIVE DÉGAGNAC :	650 €	(si des manifestations ont lieu)
OCCE 46 :	300 €	par 14 voix POUR 1 n'a pas pris part au vote
AVENIR MUSICAL :	230 €	par 14 voix POUR 1 n'a pas pris part au vote
LES AMIS DE L'ÉCOLE :	460 €	par 14 voix POUR 1 n'a pas pris part au vote
TÉLÉTHON :	150 €	à l'unanimité
PROPRIÉTAIRES DU FRAU :	100 €	à l'unanimité
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES :	100 €	à l'unanimité
ASSOCIATION DES PETITES NOTES :	150 €	par 9 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (sous conditions qu'une manifestation ait lieu sur la commune)

5- Convention avec le Syndicat mixte du bassin versant du Céou et de la Germaine

Une convention technique et financière doit être signée pour la réalisation d'une étude d'aide à la décision sur le plan d'eau.

Cette convention est établie entre :

- Le syndicat Mixte des bassins versants du Céou et de la Germaine,
- La communauté de communes Cazals-Salviac, et
- La commune de DEGAGNAC.

L'objet de la convention est le suivant :

Le programme pluriannuel de gestion (PPG) est un programme d'actions pour la gestion des milieux aquatiques, humides et de leur biodiversité à des échelles hydrographiques adaptées. Ce dossier présente successivement le territoire concerné, les enjeux du programme, les actions et le chiffrage prévisionnel. Dans le PPG 2022-2027 est identifié un projet autour du devenir du plan d'eau de Dégagnac. En effet, plusieurs problématiques ont émergé sur le site depuis la découverte d'une station de myriophylle du Brésil en 2010.

Le coût du projet est estimé à 32 455 € HT.

Le plan de financement se présente comme suit :

- agence de l'eau : 50 %
- fond vert : 20 %
- syndicat : 10 %
- communauté de communes : 10 %
- commune: 10 %

La participation pour la commune s'élève donc à 3 245,50€.

Dans un premier temps, le bureau d'études effectuera un diagnostic du site, un diagnostic des usages et des enjeux paysagers, une expertise d'un écologue, une analyse de la topographie, une analyse de la qualité des sédiments...etc.

Dans un deuxième temps, des scénarii seront proposés avec des plans d'esquisse et un pré-chiffrage pour chacun des scénarii.

Après échanges, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent cet engagement et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention. La dépense sera inscrite au budget .

6- Projet éolien à DEGAGNAC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien est en cours sur la commune de DEGAGNAC.

Le projet, porté par la société VENSOLAIR, porte sur la construction de 3 éoliennes.

La hauteur totale est d'environ 180m en bout de pâle, la puissance d'une éolienne est entre 4 et 5MW.

En séance du 08 avril 2024, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après échanges, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, émettent un avis défavorable au projet éolien sur la commune de DEGAGNAC et indiquent à Monsieur le Maire de faire part de cet avis à la société VENSOLAIR.

ÇA BOUGE A DÉGAGNAC

JUILLET

Vendredi 5 juillet :	1er Marché estival
Dimanche 7 juillet :	Vide grenier (Comité des fêtes)
Du 13 /07 au 10/08:	Animations biodiversité (Jardin Bourian)
Dimanche 14 juillet :	Marche de nuit (Ça marche)
Vendredi 19 juillet :	Marché gourmand (Municipalité et Comité des fêtes)
Dimanche 21 juillet :	Concert (Les Petites notes au château de Lantis)
Mercredi 24 juillet:	Stand à la journée de la transition à Gourdon (Jardin Bourian)
Mercredi 31 juillet:	Grillades (Cercle de l'amitié)

AOÛT

Vendredi 02 août:	Marché gourmand (Municipalité et Comité des fêtes)
Vendredi 9 août:	Sortie à Flaugnac (Aveyron) » Hier au village » (le Cercle de l'amitié)
Jeudi 10 août :	Délices du jardin, randonnée botanique (Jardin Bourian et Ça marche)
14,15,16 août :	Fête votive (Comité des fêtes)
Jeudi 22 août :	Les délices du jardin (Jardin Bourian) Marche (Jardin Bourian et Ça marche)
Dimanche 25 août :	Concours Yvon BOUSCASSE de boules Lyonnaises : trophée remis et offert par la famille
Samedi 31 août :	Assemblée générale (Ça marche)

SEPTEMBRE

Vendredi 6 septembre :	Journée Proconfort à Salviac (Cercle de l'amitié)
Samedi 7 septembre :	Forum des associations

OCTOBRE

Samedi 12 octobre :	Repas du Comité des fêtes
Samedi 19 octobre :	Noces d'or et de diamant (Cercle de l'amitié)

NOVEMBRE

Dimanche 3 novembre :	Concours de soupe (Jardin Bourian)
Lundi 11 novembre :	Commémoration de l'Armistice (Municipalité)
Samedi 16 novembre :	Repas os de canard (Cercle de l'amitié)
Le 30 /11 et 1er/12:	Téléthon

DÉCEMBRE

Dimanche 15 décembre :	Goûter de Noël (Cercle de l'amitié)
En décembre :	Illuminations de la place du village et arrivée du Père Noël

MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX



Tous les vendredis
de 18h à 20h30
du 5 juillet au 30 août 2024

2 MARCHÉS GOURMANDS ANIMÉS

Pensez à amener vos couverts

le 19 juillet par ODG Pop rock
et le 2 août par SPRISS Pop rock



DÉGAGNAC

Nous espérons vous compter parmi les participants !

ASL des eaux de Lantis : Un patrimoine collectif historique à préserver et promouvoir

L'Association Syndicale Libre du réseau d'adduction d'eau potable de Lantis a été créée en 1961 par une quarantaine de propriétaires qui ont organisé leur propre réseau d'alimentation en eau potable. Et depuis plus de 60 ans, l'ASL des eaux de Lantis alimente en eau potable environ 1/4 des foyers de la commune de Dégagnac. Les habitants des hameaux de Lantis, Trémolède, Jouanicou, Mas Teulat, Jouclard, Mas de Couderc, etc,...bénéficient de ce service.

Chacun est de fait membre de l'ASL et bénéficie à ce titre d'un abonnement et d'une contribution au m³ très bon marché. Ceci permet l'entretien du réseau, du château d'eau et des machines (pompes), l'ASL ne cherchant pas à faire de profits sur le service rendu à tous.

L'ASL effectue ainsi, depuis plusieurs dizaines d'années, une « délégation de service public » avec un accès à l'eau potable, à des coûts maîtrisés pour chacun de ses membres, soutenant ainsi les installations agricoles, artisanales ou liées au tourisme.

Et ce pour une qualité d'eau maximale : en effet, l'ARS (Agence Régionale de la Santé), chargée de la surveillance de l'eau a édité un indicateur national de qualité en 2023. Et l'ASL des eaux de Lantis obtient la note maximale (A) sur les toutes les analyses (Nitrates, Pesticides, turbidité,...).

Il est important de souligner que le fonctionnement et la qualité sont permises par l'implication quotidienne des bénévoles de l'association, notamment les fontainiers et le conseil d'administration.

Rappelons enfin que le secteur de distribution d'eau de l'ASL ne faisant pas partie du réseau d'assainissement collectif de la commune, c'est à chaque membre de l'ASL d'être en conformité avec la réglementation pour son propre assainissement individuel.

En effet, nous nous devons d'être collectivement vigilants pour limiter certains risques qui impacteraient la qualité de notre eau. Ainsi, l'évolution des nitrates issus des rejets domestiques et/ou des pratiques agricoles, l'utilisation mal maîtrisée des pesticides peuvent impacter la qualité de l'eau.

Afin de préserver notre ressource en eau, l'ARS a demandé une étude hydrogéologique et des préconisations (pérennisation des installations avec ajout de filtre à UV, surveillance automatisée de la turbidité,...). Les solutions techniques sont à l'étude avec l'aide d'un consultant. Et pour éviter des pollutions accidentelles, un périmètre de protection immédiat a été mis en place et un périmètre de protection rapproché de la ressource en eau est en cours de délimitation et devra faire l'objet de conventions avec les propriétaires/exploitants sur les terrains concernés.

Dernières actualités :

Depuis l'assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 2024, l'ASL est maintenant enregistrée en préfecture, ce qui lui confère désormais de nouvelles possibilités pour s'organiser et agir pour préserver ce bien collectif au service des citoyens.

Enfin, l'ASL de Lantis perpétuera, l'esprit de ses fondateurs en organisant pour l'ensemble de ses membres la fête de l'eau le 5 juillet 2024. Le rendez-vous est fixé à 20h00 au hameau du Mas Teulat pour un moment convivial de type auberge espagnole. Les modalités précises seront transmises ultérieurement.

Coordonnées :

ASL des eaux de Lantis, chez Mme CARLES Céline, lieu-dit Lantis 46340 Dégagnac

eauxdelantis@gmail.com

LE PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (pour les 10 à 15 ans à venir) Le PADD est le préambule au PLUi

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme (PLU) communal ou intercommunal (PLUi) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

Trois grands axes ont été définis:

Axe 1: Un socle paysager et environnemental à protéger

- 1- Identifier et protéger les connexions écologiques
- 2- Protéger la ressource en eau aujourd'hui sous tension
- 3- Maintenir l'identité paysagère du territoire
- 4- Valoriser le patrimoine dans sa diversité

Axe 2: Une identité rurale à préserver

- 1- Prendre soin des sols
- 2- Maintenir l'offre urbaine existante essentielle pour répondre aux besoins des habitants
- 3- Aménager des espaces publics et lieux de vie qualitatifs garant du bien-vivre ensemble
- 4- Maintenir une agriculture dynamique

Axe 3: Des qualités territoriales à affirmer

- 1- Permettre l'accueil de nouveaux habitants
- 2- Poursuivre le développement d'une économie plurielle
- 3- Asseoir la vocation touristique et de loisirs du territoire
- 4- Renforcer l'accessibilité du territoire en développant de nouvelles façons de se déplacer
- 5- Répondre aux enjeux d'adaptation climatique

Ce document stratégique, qui constitue une étape essentielle dans la construction du PLUi, a pour vocation de définir les grandes orientations d'aménagement et de développement de notre territoire pour les prochaines années.

N'hésitez pas à venir vous informer en mairie.
Vous y trouverez le registre de concertation (ci-contre). Nous vous invitons à y apposer vos remarques, vos demandes, vos questions, vos préoccupations.



Février 2022 à Janvier 2023	Février 2024 à Avril 2024	Octobre 2023 à Décembre 2024		Hiver 2025	Printemps 2025	Automne 2025
Diagnostic	PADD	Règlement et zonage	OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)	Arrêt du PLUi	Enquête publique	Approbation du PLUi

BRÈVES...

Un lieu de rencontre littéraire à Dégagnac

Une bibliothèque ouvre ses portes à la salle des jeunes.

Gisèle LOUVET vous accueille 1 jour/semaine :

le mercredi de 14h30 à 17h

À partir du mois de septembre

Vous y trouverez des livres de jeunesse, des romans,
des romans policiers...

Cet espace est non seulement un lieu de découverte littéraire
mais aussi de rencontre et d'échange en toute simplicité.

N'hésitez pas à venir passer un moment convivial !



Un nouveau point de vente

« Je souhaite relancer une activité de commerce de proximité
comme le faisait Aurore à l'époque (traverse du Sécadou).

Je serai donc présent chaque

lundi matin et vendredi matin,

toute l'année, pour de la vente de légumes ainsi que des plants
au niveau du garage MS auto du Sécadou ».

M. SANTUS (le jardin de la tannerie)



Pierre-Alain sera présent lors des marchés de producteurs de Juillet et Août.



Une vente de plants et plantes sur la place

Le dimanche 19 mai, à l'initiative de la boutique
Aromatiques Tropicales,
a eu lieu une vente de plants.
Une foule nombreuse a répondu présente.

L'adressage



Le conseil municipal a procédé à la dénomination des voies publiques de la commune.

La prochaine étape sera le métrage pour définir les numéros des habitations.

Des adresses à jour, c'est la garantie pour une commune de voir ses commerces et activités économiques bien référencés, ses habitants plus rapidement secourus.

Cadeaux aux aînés

Le coffret cadeau aux aînés sera reconduit et élargi, cette année, aux 80 ans et plus.



L'Eglise de Dégagnac cambriolée

Début Mai, notre église St Vincent a été victime d'un cambriolage. Celle-ci a dû être fermée plusieurs jours car des objets de grande valeur ont été dérobés.

Les allées ouvertes

Dimanche 2 juin, une foule nombreuse s'était retrouvée pour les traditionnelles « allées ouvertes » au Jardin Bourian consacrées, cette année, aux 5 sens.



Augmentation des zones envahies par l'ambrosie

Le département du Lot fait face à une augmentation des zones envahies par l'ambrosie. Plante non dangereuse mais envahissante, elle diminue les rendements agricoles du fait de sa présence. Vous devez signaler sa présence auprès de la Mairie.

Rénovation de la station d'épuration

Le syndicat AQUARESO rénove la station d'épuration. Les premières démarches ont commencé par l'achat d'une parcelle de terrain G1575 d'une surface de 3 940m², appartenant à M. FIGEAC au prix de 25 000€.

Les frais de notaire et de géomètre sont pris en charge par le syndicat.

UNE PLACE PROPRE

Encore et toujours des déjections canines polluent l'espace public. Ne laissez pas vos animaux divaguer et merci de ramasser leurs crottes.

ETAT CIVIL

Décès	Naissances
Marie Cécile PARMENTIER le 09 décembre 2023 née DURIEZ	Benjamin TOURTOIS LAVERGNE 01 Décembre 2023
Nicole LLEDO le 24 Décembre 2023 Née MERCADIER	Lyssandro PRUNIS le 22 Février 2024
Michel BOUSCASSE le 10 Janvier 2024	Maxence VRIET le 26 avril 2024
Olivier CAMINADE le 08 mars 2024	
Valérie GUENEGAN le 11 mars 2024 Née POZMENTIER	
Jeanne BOUSCASSE le 18 avril 2024 Née CAMBON	
Didier FRAYSSINET le 20 avril 2024	
Henriette BERNAT le 15 mai 2024 Née LAVERGNE	
CAMBON Nathalie le 11 juin 2024 Née AUSSEL	
Henri DELBREIL le 12 juin 2024	

Mairie: mairie-de-degagnac46@orange.fr

Téléphone : 05 65 41 53 42

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Permanence des élus tous les samedis matin
de 10h 12h

Page Facebook : mairie de Dégagnac (abonnez-vous)



Nous vous rappelons que vous pouvez consulter le site internet de la commune :

degagnac46.fr

où vous trouverez les dernières actualités.